

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p style="text-align: center;"><b>N° DE20251302_15/083</b></p>
	<p style="text-align: center;"><b>Du 13 FEVRIER 2025 à 18 heures30</b></p>
<p><b><u>NOMBRE :</u></b></p> <p><b>De Conseillers en exercice : 27</b></p> <p><b>De Présents :24</b></p> <p><b>De Votants : 27</b></p> <p><b>Absents ayant donné procuration : 3.</b></p> <p><b>Absents excusés sans procuration : 0</b></p> <p><b>Absents non excusés sans procuration : 0</b></p> <p><b><u>Objet :</u> URBANISME - Vente parcelle AX 417 (anc. AX 402) à la SARL USUL IMMOBILIER</b></p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p><b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Florence DUSSAUT ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Agnès GHELFI ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Marion BERLINE ; Sophie GIMENO ; Guillaume BARAGNON ; Sophie DENAT ; Bertrand LEDIEU ; Sophie LINGERAT ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Alice BROSSETTE ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Laurence MARTIN ; Marcel DESPROGES</p> <p><b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> Isabelle MAZAY procuration à Jean-Luc CHAILAN ; Antoine GIRON procuration à Sophie LINGERAT ; Christian ANDRE procuration à Marcel DESPROGES</p> <p><b>Etaient absents excusés sans procuration :</b></p> <p><b>Etaient absents non excusés sans procuration : -</b></p>

Monsieur Cyril GUERRE, rapporteur, expose :

Par délibération N° DE20240425\_042/297 du 25 avril 2024 le conseil municipal décidait de vendre la parcelle cadastrée section AX n° 417 d'une superficie de 565 m<sup>2</sup> à la SCI DAYTONA, représentée par Monsieur USUL Durmus, au prix de 140 000 € net vendeur. Les frais de notaires, annexes et de viabilisation étant à la charge de l'acquéreur.

Par courrier en date du 11 février 2025 Monsieur USUL Durmus nous a sollicités afin qu'on modifie le nom de l'acheteur. En effet pour des raisons administratives il souhaite que la vente se fasse au nom de la SARL USUL IMMOBILIER au lieu de la SCI DAYTONA.

Vu le souhait de Monsieur USUL d'établir l'acte de cession au nom de la SARL USUL IMMOBILIER représentée par Monsieur USUL Durmus.

Le rapport de Monsieur Cyril GUERRE entendu,

Il est proposé de vendre la parcelle cadastrée AX 417 (anciennement AX 402), située Chemin de l'Aspic d'une superficie de 5a 65ca en zone UDc du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Caveirac, au prix de 140 000 euros net vendeur à la SARL USUL IMMOBILIER.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

**APPROUVE** l'exposé de Monsieur Cyril GUERRE.

**DECIDE** de vendre la parcelle cadastrée section AX n° 417 d'une superficie de 565 m<sup>2</sup> à la SARL USUL IMMOBILIER, représentée par Monsieur USUL Durmus au prix de 140 000 € net vendeur. Les frais de notaires, annexes et de viabilisation seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE**. Monsieur le Maire, ou à défaut l'élu délégué, à signer les actes notariés nécessaires pour la réalisation de cette vente et toutes pièces relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
A Caveirac, le 14 février 2025

Le Maire  
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance  
Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>